

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon passe au PV électronique

A compter du 8 décembre, les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et les policiers municipaux seront désormais dotés de boîtiers électroniques permettant de relever toutes les infractions au code de la route (stationnement, ceinture et casque, croisements et dépassements, vitesse, éclairage et signalisation, règles de conduite et administratives...).

Les données enregistrées sur l'appareil sont télétransmises directement à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions à Rennes. La contravention est ensuite envoyée par courrier, quelques jours après l'infraction, au domicile du titulaire de la carte grise.

Pour les infractions au stationnement, la ville a souhaité que le public soit informé préalablement. Ainsi, des avis de contravention seront déposés sur les pare-brise afin d'informer les automobilistes.

Au-delà de l'intérêt économique de la télétransmission (fonctionnement, temps de saisie, papier...), la verbalisation électronique évite les erreurs de transcription et permet également au contrevenant d'obtenir des documents plus clairs : finis les papillons qui s'envolent ou finissent détrempés par la pluie.

Aussi, ce nouveau mode de contravention propose de nouvelles modalités de paiement : par Internet, sur le site <http://www.amendes.gouv.fr> ; par téléphone au 0 811 10 10 10 (coût d'un appel local) ou en ligne chez le buraliste agréé « paiement électronique des amendes. Les éventuelles contestations sont toujours possibles.

La Ville de La Roche-sur-Yon a souhaité la mise en place de ce dispositif afin d'augmenter le temps de présence des agents municipaux sur le terrain et ainsi assurer une meilleure prévention au quotidien.

CONTACTS PRESSE

DURQUETY Karine – 02 51 47 45 12 durquetyk@ville-larochesuryon.fr
BALAT Yan – 02 51 47 45 70 balaty@ville-larochesuryon.fr

Hôtel de ville – Place Napoléon – BP 829 - 85 021 La Roche-sur-Yon cedex
www.ville-larochesuryon.fr